



Litige vente de voiture

Par Dany KOFFI

Bonjour,

Je vous explique en quelques mots ma situation :

J'ai vendu ma voiture il y'a 10 jours à un professionnel. Aujourd'hui il m'a appelé pour me signaler que le tableau de bord ne fonctionnait plus et me demande de lui payer la réparation (1000?), sinon il ira en justice.

Juste avant de réaliser la vente, la voiture ayant un problème électronique, je l'ai emmené pour un diagnostic chez xxxxx. Sur la route pour aller chez xxxxx, le tableau de bord était complètement éteint. xxxxx a donc réalisé un diag pour identifier la raison de la panne électronique + celle du tableau de bord. Au cours du diagnostic, le tableau de bord s'est rallumé. A l'issue du diag, ils ont tout de même chiffré dans le devis le remplacement du tableau de bord (1000?).

Néanmoins, le tableau étant à nouveau fonctionnel (et le dysfonctionnement ayant fait suite au changement de la batterie) je ne l'ai pas indiqué dans l'annonce ou mentionné le jour de l'achat. L'acheteur avait néanmoins à disposition toutes les factures, le diagnostic qui mentionnait le problème et le devis chiffrant le changement du compteur mais il n'a pas pris la peine de les regarder avant de conclure l'achat. Aujourd'hui il me reproche de ne pas l'avoir informé de ce potentiel problème, qui est aujourd'hui avéré.

Que dois-je faire ? Lui rembourser le prix de la réparation ? Ou essaye-t-il de ?m'arnaquer? car il s'en veut de ne pas avoir regardé tous les documents avant l'achat ?

La panne potentielle étant clairement indiquée dans les documents relis, cela peut-il être considéré comme un vice caché ?

Je vous remercie pour votre aide.

Par Violet

Bonjour Dany KOFFI,

Du fait que vous n'avez pas reçu réponse à vos interrogations, vous pourriez bénéficier d'une consultation gratuite via un avocat.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Au cas où vous accepteriez la consultation (gratuite), n'omettez pas de vous munir de tous les documents dont vous disposez.

Bonne journée.

Cordialement.

Par chaber

bonjour

L'acheteur avait néanmoins à disposition toutes les factures, le diagnostic qui mentionnait le problème et le devis chiffrant le changement du compteur mais il n'a pas pris la peine de les regarder avant de conclure l'achat. Aujourd'hui il me reproche de ne pas l'avoir informé de ce potentiel problème, qui est aujourd'hui avéré.

Que dois-je faire ? Lui rembourser le prix de la réparation ? Ou essaye-t-il de ?m'arnaquer? car il s'en veut de ne pas avoir regardé tous les documents avant l'achat ?

Si vous avez remis à ce professionnel tous les documents y compris le diagnostic il lui appartenait de déduire éventuellement les frais sur son prix d'achat de votre véhicule.

Il tente de récupérer son erreur. Vous n'en tenez pas compte